

**AVIS**

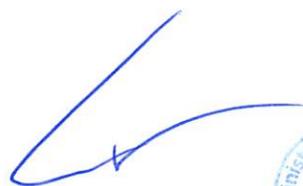
Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° 3A/2025/1913/188 du 3 juillet 2025 du **Ministre du Travail** accorde à la COPROPRIETE DE LA RESIDENCE l'exploitation de deux ascenseurs à Steinfort, 5-7, route d'Arlon.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public.

pour le Collège des bourgmestre et échevins,



Sammy Wagner  
Bourgmestre





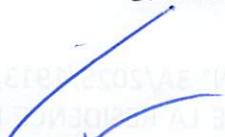
Alex Folscheid  
Secrétaire communal

# CERTIFICAT DE PUBLICATION

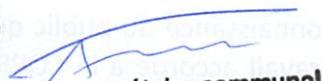
Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché

en bonne et due forme à partir du .....2.3.JUIL.....2025

Steinfort, le .....2.3.JUIL.....2025

  
Le bourgmestre



  
Le secrétaire communal

Alex Folsch  
Secrétaire communal

Samy Wagner  
Bourgmestre